



LA COUPE NAPOLEON

Du 4 au 8 octobre 2023

Société des Régates d'Antibes

Grade 5A

Instructions de course TYPES HABITABLES 2021-2024



La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

La régata sera régie par :

1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2021-2024*.

1.2 Les prescriptions nationales précisées en Annexe 2.

1.3 Les règlements fédéraux.

1.4 Les règles de classe et les championnats concernés

1.5 La partie B, section II du RIPAM (COLREG) quand elle remplace les règles du Chapitre 2 des RCV, entre l'heure du coucher du soleil (18h50 UTC+2), et celle du lever du soleil (07h48 UTC+2).

1.6 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. À ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice.

Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69." Merci de faire passer ce message autour de vous et de rester vigilant sur des propos

qui pouvaient paraître comme anodin et qui ne le sont plus ou face à des propos ou comportements non adaptés

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'informations situé au siège de la S.R.A. et seront mis en ligne sur le site internet www.sr-antibes.fr

Le PC course sera joignable au **06.28.18.41.02**

Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 6 sur les lignes de départ et d'arrivée

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement et placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement

5. SIGNAUX FAITS A TERRE.

5.1 Les signaux faits à terre seront envoyés au mât de pavillons situé au siège de la S.R.A. à Antibes.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être déployé moins de 45 minutes après l'Affalé de l'Aperçu. (Ceci modifie Signaux de course.)

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Un briefing est prévu le jeudi 5 octobre à 9h30 au siège de la S.R.A., sont tenus d'être présents tous les skippers.

6.2 Signal d'avertissement : jeudi 5 octobre à 12h.

6.4 Pour prévenir les bateaux que la course va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement

7. PAVILLONS DE CLASSE

Flamme	N° Classe
1	Classe IRC
2	Classe Osiris

Nota : Les groupes de concurrents peuvent être rassemblés en un seul départ

8. ZONES DE COURSE

Voir Annexe 1 « Parcours »

9. LES PARCOURS

9.1 : Voir Annexe 1 « Parcours »

9.2 : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le numéro du parcours à effectuer.

9.3 : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

10. MARQUES

10.1 Marques de départ à ANTIBES: deux bateaux Comité avec mât, portant chacun un pavillon orange, et mouillés dans la baie de la Salis à Antibes, ou à proximité immédiate.

10.2 Marque de dégagement éventuelle : bouée de couleur verte

10.3 Marques d'arrivée à ANTIBES : un pavillon bleu envoyé sur un mât au parking de la Gravette, et une bouée jaune (A) pouvant montrer un éclat lumineux de couleur orange dont la position approximative est 43°35',10 N et 007°08',34 E

11 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

L'île du Levant présente des zones interdites à la navigation. **L'annexe parcours** définit des waypoints qui englobent ces zones. Il sera interdit de naviguer dans les zones définies par les waypoints. Elles seront considérées comme des obstacles

12 LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera délimitée par deux bateaux comités arborant chacun un pavillon orange.

12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 15 minutes après son signal de départ, sera classé DNS sans instruction. (Ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

12.4 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 6.

L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

13 RESERVE

14 ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mat arborant un pavillon bleu, situé sur le parking de la Gravette, et le côté parcours de la bouée jaune (A). La bouée jaune (A) est à laisser à tribord. Voir infographie en Annexe parcours.

14.2 En cas d'absence de la marque d'arrivée (A), il sera demandé de franchir la ligne d'arrivée selon le positionnement GPS de la marque manquante.

15 SYSTEME DE PENALITE

15.1 la RCV 44.1 s'applique (2 tours). Pour l'application de la RCV 44.1, une infraction à la partie B de la section 2 du RIPAM (IRPCAS) entre l'heure de coucher du soleil et l'heure de lever du soleil (Voir 1.5) dans un incident entre concurrents sera considérée comme une infraction au chapitre 2 des RCV (ceci modifie RCV 44.1)

15.2 Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 :

Une infraction aux règles autres que 28 et 31 et aux règles du chapitre 2 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 0% du nombre des inscrits à la disqualification. Le score sera alors noté DPI.

15.3 Les bateaux manquants à finir dans le temps limite, seront classés DNF.

15.4 Le jury pourra imposer une pénalité allant jusqu'à la disqualification (DPI) à tout bateau ne respectant pas les obligations d'émargement de départ ou d'arrivée décrites à l'article 19 des IC.

16 TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

Heure limite : le dimanche 8 octobre 10h00 (UTC+2)

17 DEMANDES D'INSTRUCTIONS

17.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au siège de la S.R.A. Les réclamations ou demandes de réparation devront impérativement être déposées au plus tard 2 heures après l'arrivée du bateau qui dépose réclamation ou une demande de réparation.

17.2 Les convocations seront affichées aux tableaux officiels, pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partie ou appelés comme témoins. Le lieu des instructions sera précisé sur la convocation. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel.

17.3 Les intentions de réclamations du comité de course ou du jury seront affichées pour informer les bateaux au plus tard à 16h30 le dimanche 8 octobre, ce qui modifie la règle 63.1.

17.4 Une demande de réouverture d'instruction doit être déposée :

(a) dans le temps limite de réclamation, si la partie requérante a été informée de la décision la veille.

(b) pas plus de 30 minutes après que la partie requérante a été informée de la décision ce même jour.

Ceci modifie la règle 66.

17.5 Une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée. Ceci modifie la règle 62.2.

18 CLASSEMENT

18.1 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps (TCC IRC) et en temps sur distance avec application du CVL pour les Osiris

18.2 Les bateaux pourront être répartis dans 2 groupes de classement qui seront affichés au plus tard le mercredi 4 octobre à 20h30 au tableau d'affichage

18.3 Aucune course ne peut être retirée (ceci modifie l'Annexe A2.1).

18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, au plus tard le mercredi 4 octobre à 18h. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à jeudi 5 octobre à 8h30

19 REGLES DE SECURITE [NP] [DP]

19.1 Émargement

Chaque skipper doit signer et remettre **impérativement** une déclaration de départ et d'arrivée :

- La déclaration de départ doit être signée le jeudi 5 octobre lors de l'émargement au briefing départ qui se déroulera à 9h30 à la S.R.A. Ouverture de l'émargement 9h30-10h30

- L'émargement à l'arrivée devra obligatoirement être effectuée par SMS dans les 2 heures après l'arrivée du bateau sur le numéro de téléphone du PC course ou immédiatement pour la déclaration d'abandon

19.2 Gilet de sauvetage – balise AIS

- Pour les concurrents en solitaire et en double, le port du gilet de sauvetage **et** de la balise individuelle AIS est obligatoire pendant que le bateau est « en course »

- Pour les concurrents en équipage (ceux avec plus de 3 équipiers ou plus), le port du gilet est obligatoire :

- du coucher du soleil au lever du soleil (Voir 1.4)
- si le vent réel est supérieur à 25 noeuds,
- lors des manœuvres de réductions de voilure,
- si la visibilité est inférieure à 1 MN,
- si seul sur le pont,

19.3 réservé

19.4 Pointage

19.4.1 Un auto-pointage est requis aux marques de parcours indiquées avec un * dans le parcours (cf.

Annexe 1 « Parcours »).

Cet auto-pointage doit comporter l'heure exacte de passage à ladite marque, ainsi que le bateau concurrent devant et derrière (si identifié).

Ces éléments devront être portés au journal de bord, et retranscrits dans la feuille de déclaration d'arrivée

19.4.2 En approche de la ligne d'arrivée, les concurrents devront appeler le comité de course par VHF 6 et signaler « Nom du bateau / N° de voile ».

[DP] Après avoir fini chaque concurrent devra de nouveau se signaler par VHF 6 en précisant « Nom du bateau / N° de voile ».

19.4.3 Le placement des bateaux au port d'Antibes après l'arrivée doit être impérativement respecté.

19.5 Veille

Chaque bateau doit veiller VHF 16 / 6 durant toute la course, ainsi que le numéro de GSM dont le numéro a été déclaré dans la fiche sécurité lors des contrôles.

19.6 Abandon

Tout bateau qui abandonne doit le signaler IMPERATIVEMENT et le PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE au comité de course, par tout moyen possible (VHF, GSM), puis par écrit. Il signalera sa destination et le motif de l'abandon.

En cas de problème important (avarie, blessure, etc...), le skipper doit appelé le numéro du comité de course **06.28.18.41.02**

OU en cas d'échec ou d'extrême urgence,

- **CROSS : VHF 16 ou GSM 196**

- **CROSS (La Garde) +33 494 611 616**

- **CROSS (Corse) +33 495 201 363**

19.7 L'utilisation du moteur en course sera autorisée uniquement à des fins de sécurité.

Chaque mise en route du moteur devra faire l'objet d'une déclaration à la direction de course/comité de course.

En aucune façon, il ne sera utilisé dans un but d'acquérir, ou de maintenir une position ou de créer une propulsion.

Le Jury ne pourra pas pénaliser cette utilisation si l'objectif est conforme à la RCV 42.3 (h).

20 REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT [DP]

20.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique, ou du contrôleur d'équipement. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT [DP]

21.1 Les contrôles, obligatoires, auront lieu les lundi 3 et mardi 4 octobre selon un planning établi (prendre contact auprès de la S.R.A.). Par la suite un bateau ou son équipement peut être contrôlé à tout moment pour vérifier sa conformité au regard des règles de classe, des instructions de course et des RSO 3.

21.2 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles dès le mercredi 4 octobre à 14h

22 BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par le pavillon de la SRA

23 ACCOMPAGNATEURS

23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. EVACUATION DES DETRITUS [DP] [NP]

24.1 Aucun débris ne peut être jeté par-dessus bord.

24.2 Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage ou placés à bord des bateaux officiels

25. EMPLACEMENTS

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port Vauban

26. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

27.1 [DP] [NP] Ils sont interdits dans le Port Vauban (zone portuaire, etc.).

28. PRIX

27.1 Des prix seront distribués au minimum aux vainqueurs de chaque Classe en équipage, en double et en solitaire. L'organisation se réserve le droit de distribuer d'autres prix.

27.2 La course fera l'objet de classements solitaire, double, et équipage

27.3 Le premier bateau, ayant franchi la ligne d'arrivée en temps réel sera récompensé.

27.4 La proclamation des résultats aura lieu le dimanche 8 octobre au siège de la S.R.A. à ANTIBES à 12h00.

Arbitres FFV

- Président du Comité de course : Dominique Géniaux

- Président Jury : Peter Lamass

- Contrôleurs équipement : Patrick Bascunana

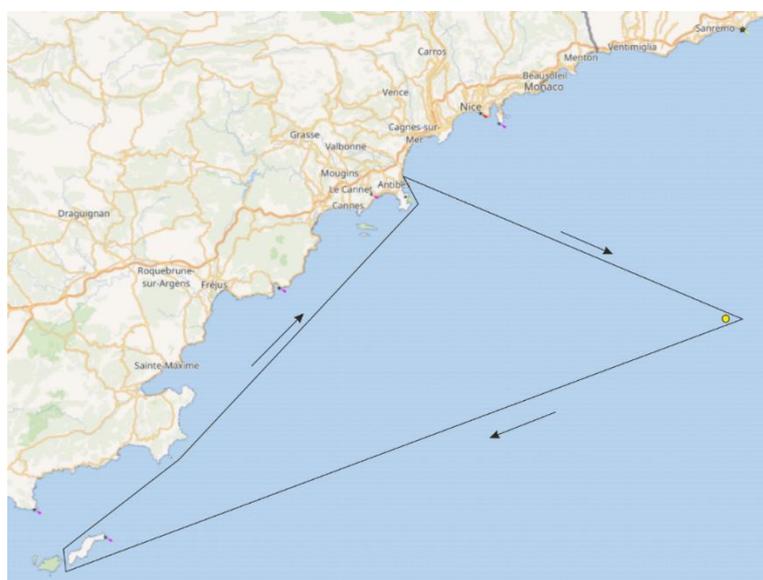
ANNEXE 1 - PARCOURS

Parcours Numéro 1

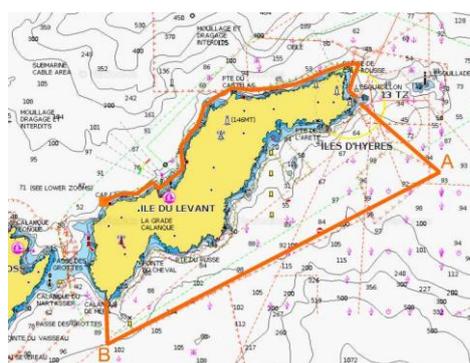
Bouée côte d'azur - Levant

Distance : 147 milles

Marque	Remarque
Départ Antibes	
Bouée Spéciale jaune côte d'Azur (43.22.923N 7.49.69E)	Laisser à tribord
Ile du Levant	Laisser à tribord (*) et envoi SMS
Arrivée devant le port d'Antibes	Ne pas oublier d'envoyer SMS d'émargement



Zone interdites à la navigation considérées comme des obstacles autour de l'île du levant :



Les zones en rouge sont interdites à la navigation dans le cadre de ces instructions de course

(Voir instructions nautique)

Particulièrement au sud avec les points

A : 43°01.539'N – 6°31.593 E

B : 42°59.618'N – 6°26.262 E

Interdiction de passer entre la Grenille (à Antibes) et la terre

Parcours Numéro 2

Porquerolles

Distance : 117 milles

Marque	Remarque
Départ Antibes	
Ile de Porquerolles	Laisser à tribord (*) et envoi SMS
Arrivée devant le port d'Antibes	Ne pas oublier d'envoyer SMS d'émargement



Zones qui sont des obstacles (Voir parcours 1)

Parcours Numéro 3

Les 2 frères

Distance : 141 milles

Marque	Remarque
Départ Antibes	
Rochers des deux frères devant le Cap Sicié	Laisser à tribord (*) et envoi SMS
Arrivée devant le port d'Antibes	Ne pas oublier d'envoyer SMS d'émergement



Interdiction de passer entre la Grenille (à Antibes) et la terre

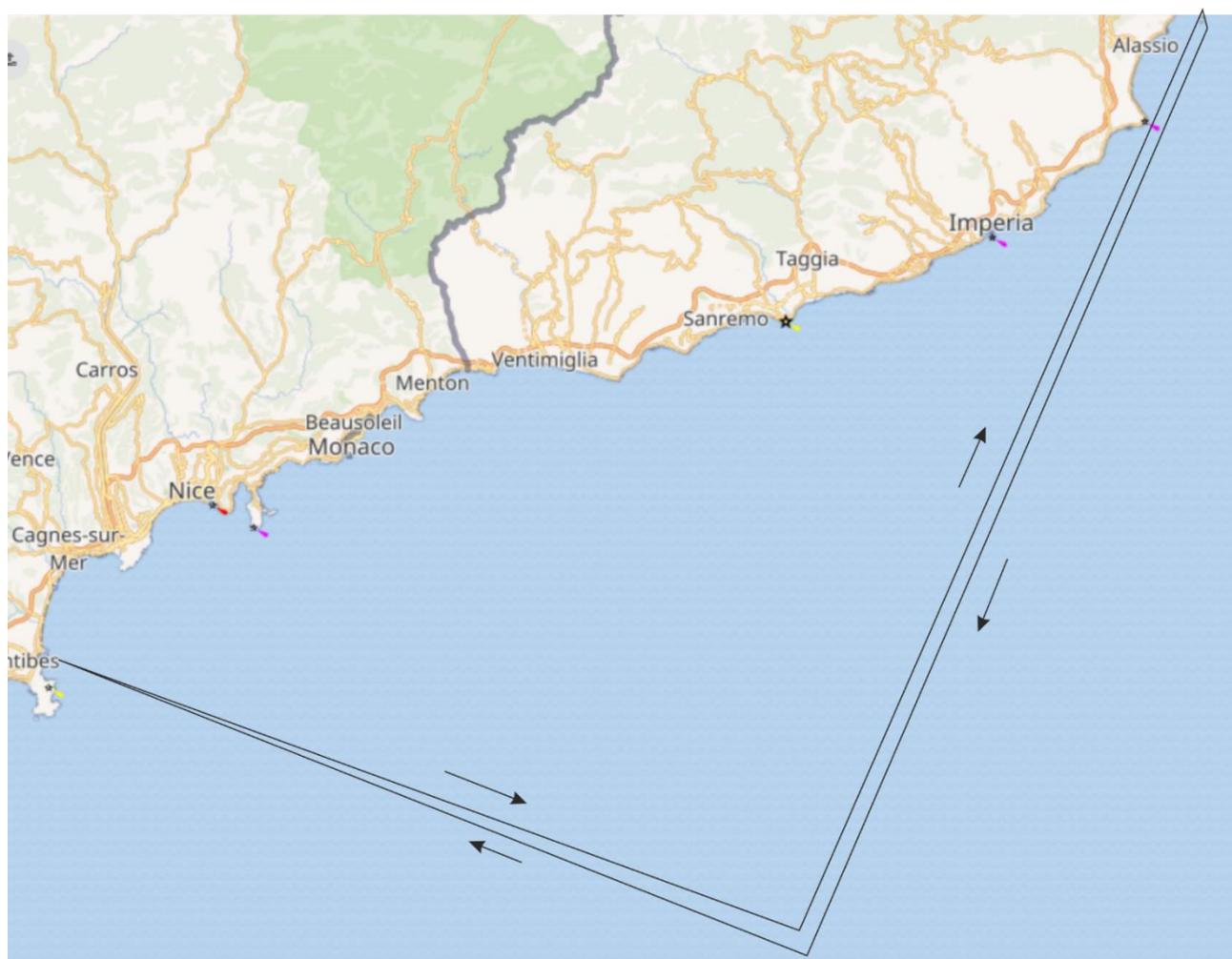
Zones qui sont des obstacles (Voir parcours 1)

Parcours Numéro 4

Côte d'Azur - La Gallinara

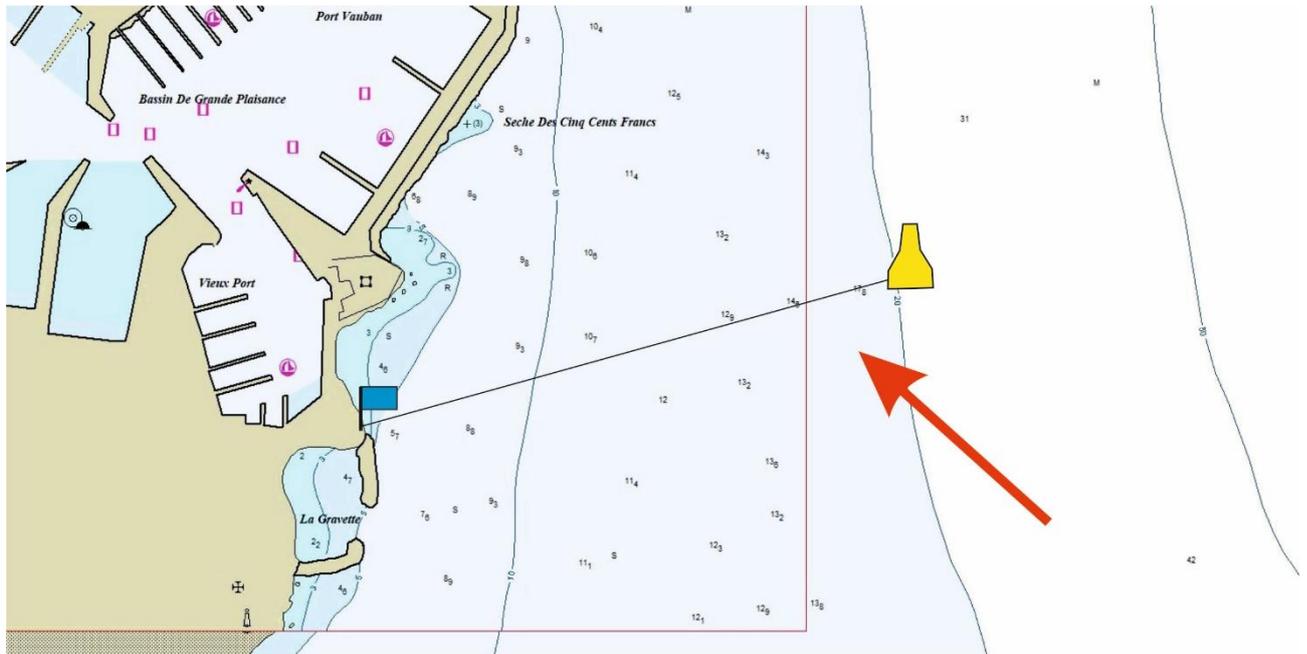
Distance : 149.5 milles

Marque	Remarque
Départ Antibes	
Bouée côte d'Azur	Laisser à babord
Ile de la Gallinara (située devant Albenga)	Laisser à tribord (*) et envoi SMS
Bouée Côte d'Azur	Laisser à tribord
Arrivée devant le port d'Antibes	Ne pas oublier d'envoyer SMS d'émergement



Interdiction de passer entre la Grenille (à Antibes) et la terre

LIGNE D'ARRIVEE pour tous les parcours



Position de la bouée :

43°35',10 N et 007°08',34 E